

Site Natura 2000  
« Val d'Allier et Limagne brivadoise » FR  
8301072



*Bilan d'activité*  
*1<sup>er</sup> semestre 2015*



SMAT du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo  
BP 64  
43 300 Langeac

Tél : 04-71-77-28-30

Fax : 04-71-77-19-14

E-mail : [accueil@haut-allier.com](mailto:accueil@haut-allier.com)



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:  
l'Europe investit dans les zones rurales



# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>1. GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE</b> .....	<b>3</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	3
<b>2. EVALUATIONS D’INCIDENCES</b> .....	<b>3</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	3
<b>3. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</b> .....	<b>3</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	3
<b>4. INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</b> .....	<b>3</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	4
<b>5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES</b> .....	<b>4</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	4
<b>6. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET DE LA GOUVERNANCE DU SITE</b> .....	<b>4</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	4

## Préambule

Le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise » a été désigné au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Son Document d'objectifs a été élaboré en 2007 et 2008 par le cabinet d'études Mosaïque Environnement, et validé en Comité de pilotage le 27 novembre 2008. Le site abrite 272 hectares d'habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 132 ha sont d'intérêt prioritaire (Forêts alluviales à bois tendre). 14 espèces animales d'intérêt communautaire sont présentes de façon certaine, et trois autres le sont potentiellement.

Le 12 décembre 2008, le collège des élus du Comité de pilotage avait désigné le SMAT du Haut-Allier comme structure porteuse du site, et élu M. Jean-Noël LHERITIER, Conseiller Général du canton de Brioude-nord, Président du Comité de pilotage pour la première période de trois années d'animation. Le SMAT du Haut-Allier est à nouveau structure porteuse du site depuis la réunion du Comité de pilotage du 21 novembre 2011.

Le SMAT du Haut-Allier a assuré l'animation de ce site depuis 2008. Ses missions se répartissent selon les catégories suivantes :

- Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Suivi des évaluations d'incidences et veille écologique
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Le présent rapport d'activités couvre l'animation du site sur la période 01/01/2015 – 30/06/2015, il s'agit de la 7<sup>ème</sup> année d'animation par le SMAT du Haut-Allier. Les actions engagées se réfèrent à l'arrêté attributif de subventions en date du 14 novembre 2014 référencé 2101 416 367.

Pour ce premier semestre 2015, 29,5 jours d'animateurs ont été consacrés à l'animation du site « Val d'Allier et Limagne brivadoise ».

Le présent rapport indique les actions réalisées avec la nomenclature employée dans l'Annexe 2 aux conventions de transfert de portage des sites Natura 2000 (Estimatifs temps-coûts – Document DREAL Auvergne).

## 1. Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

<b>Détail des opérations</b>	Nb de jours
<b>1. Mise en œuvre de la contractualisation</b> (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)	
<b>1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000 :</b> - Extraction de fichiers de données sur les propriétés (fichiers MAJIC 2014) dans le site Natura 2000 pour recherche de contractants potentiels.	0,25 j
<b>2. Mise en œuvre des actions non contractuelles</b> (travaux/interventions éventuels hors contrats)	
<b>2.5 Travaux / Expérimentations éventuels hors contrat :</b> - Recherche de solutions techniques pour la gestion de la problématique des plantes invasives à l'échelle du site Natura 2000 en vue d'une intervention à partir de l'été 2015 avec sensibilisation auprès des élus et services techniques des collectivités. Repérage de stations d'espèces végétales exotiques invasives. - Interventions sur stations de plantes invasives et évacuation de déchets avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Interventions réalisées au cours des journées du 27 mai et du 10 juin 2015 près du site de Précaillé (évacuation de déchets) et sous le Pont d'Auzon (arrachage de Renouée du Japon et évacuation de déchets). La structure animatrice a repéré des stations d'espèces invasives, préparé une explication de la problématique auprès des intervenants, et contribué à la logistique de l'organisation des journées en collaboration avec les services de la PJJ.	7 j
<b>TOTAL</b>	<b>7,25 j</b>

## 2. Evaluations d'incidences

<b>Détail des opérations</b>	Nb de jours
<b>3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique</b>	
<b>3.1 Information, porter à connaissance / Maj fiche de synthèse du site / Conseils porteurs de projet</b> - Information auprès d'un particulier sur la gestion des plantes exotiques envahissantes - Appui à l'évaluation des incidences : Raid nature des Gorges de l'Allier, Trial 4x4 sur la commune de Frugières-le-Pin (hors site), Enduro de Lavoûte-Chilhac, intervention de l'AAPPMA de Sainte-Florine sur un bras mort de l'Allier (confluence de la Vendage).	2 j
<b>3.2 Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations</b> - Sollicitation de la DDT 43 sur la problématique de la gestion de crise et des interventions en sites Natura 2000. - Gestion d'une espèce animale invasive : <i>Dreissena polymorpha</i> (Moule zébrée), présente sur l'étang dit « de Robert », sur la commune d'Azérat. L'objectif aujourd'hui retenu par l'ensemble des structures sollicitées est la circonscription de l'espèce à ce plan d'eau.	1,25 j
<b>TOTAL</b>	<b>3,25 j</b>

## 3. Suivis scientifiques et techniques

<b>Détail des opérations</b>	Nb de jours
<b>4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques</b> (études et mise à jour des données du site)	
<b>4.1 Amélioration / compléments de connaissance sur le site</b> Participation à l'enquête nationale sur le Lucane-Cerf-Volant et saisie des données sous SIG.	0,75 j
<b>TOTAL</b>	<b>0,75 j</b>

## 4. Information, communication et sensibilisation

<b>Détail des opérations</b>	Nb de jours
<b>5. Communication, sensibilisation et information</b> (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...)	
<b>Elaboration du contenu d'un livret à destination des pratiquants de la pêche de loisirs</b> Le programme d'actions prévoit la réalisation d'un document de sensibilisation à l'attention des pratiquants de pêche. La structure animatrice a préparé le contenu de ce livret, en collaboration avec les trois Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique concernées par le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise » : Brioude, Sainte-Florine-Mégecoste, et Auzon. D'autres structures ont également contribué à l'élaboration de cette plaquette par la fourniture d'illustrations ou relecture du contenu : FDPPMA 43, ONEMA, DREAL Auvergne, CBNMC, CEN Auvergne, ...	3,5 j
<b>Rencontre et information d'élus locaux sur Natura 2000</b> Après contact de plusieurs mairies, les maires des communes d'Auzon et de Fontannes ainsi que la déléguée du SMAT de la commune de Fontannes (référente du SMAT pour le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise ») ont été informés au cours d'entretiens en mairie. Les objectifs de ces rencontres étaient une présentation du site Natura 2000 et de ses enjeux, des outils contractuels Natura 2000, et des programmes d'actions en cours.	1,75 j
<b>Autres opérations de communication, de sensibilisation et d'information</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue de presse régulière permettant d'identifier les actions valorisées au titre de Natura 2000</li> <li>- Mise à jour du site Internet dédié aux sites Natura 2000 dans le Haut-Allier</li> <li>- Présentation du programme d'actions 2015 aux élus du SMAT du Haut-Allier (Commission environnement, Comité syndical, réunions d'équipes)</li> <li>- Préparation préalable à l'organisation de la journée de sensibilisation à la gestion du bois bocager prévue à l'automne 2015 (Repérage cartographique, identification d'exploitants potentiellement intéressés)</li> <li>- Participation à une action de sensibilisation à la préservation de la rivière Allier à travers une action de nettoyage de berges (organisée par le service Eau du SMAT)</li> </ul>	4,5 j
<b>TOTAL</b>	<b>9,75 j</b>

## 5. Veille à la cohérence des politiques publiques

<b>Détail des opérations</b>	Nb de jours
<b>6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques</b> (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)	
<b>Suivi, échanges, participation et/ou fourniture de données écologiques en rapport avec les programmes et démarches suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes d'actions conduits par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, notamment au travers du Plan Loire grandeur nature (sites de Précaillé et de la gravière des « Gounets » en particulier)</li> <li>- Projet de contrat territorial sur l'Allier alluvial, porté par le Conseil Régional d'Auvergne</li> <li>- Projets de contrats territoriaux sur les affluents brivadois de l'Allier : phase d'émergence</li> <li>- Programme LEADER du Pays de Lafayette / volet environnemental</li> <li>- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allier aval</li> <li>- Participation au Comité technique départemental sur la lutte contre l'Ambrosie à feuilles d'Armoise</li> </ul>	2,5 j
<b>TOTAL</b>	<b>2,5 j</b>

## 6. Gestion administrative, financière et de la gouvernance du site

<b>Détail des opérations</b>	Nb de jours
------------------------------	-------------

<b>7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site</b>	
<b>7.2 Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics</b>	
- Marché public concernant le recrutement du prestataire pour l'action de concertation sur la gestion du Domaine public fluvial (marché infructueux) - Modification du programme d'actions 2015 (Demande d'arrêté modificatif de subventions) - Pièces techniques concernant le marché pour le recrutement du prestataire mettant en œuvre l'action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Procédure de consultation pour l'impression du livret destiné aux pratiquants de pêche - Gestion des courriers papier et électroniques relatifs à l'ensemble des actions	6,5 j
<b>9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité</b>	
<b>9.1 Rapport d'activité annuel</b>	
Bilan des activités, compilation des données et documents produits, production de pièces justificatives, transmission aux services de l'Etat.	2 j
9.2 Renseignement de SUDOCO (logiciel de suivi des Docobs)	0,5 j
<b>TOTAL</b>	<b>9 j</b>

<b>TOTAL Jours animateurs consacrés au site « Val d'Allier et Limagne brivadoise » 1<sup>er</sup> semestre 2015</b>	<b>32,5 j</b>
---	---------------



## Site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise »

### **Rencontre des AAPPMA du secteur brivadois**

## **Animation Natura 2000 : année 2015**

### **Rencontre du 27 / 04 / 2015 Local de l'AAPPMA de Brioude**

#### **Invités :**

AAPPMA de Brioude  
AAPPMA d'Auzon  
AAPPMA de Ste Florine - Mégecoste  
SMAT du Haut-Allier

#### **Ordre du jour :**

- Livret de sensibilisation à la pratique responsable de la pêche : passage en revue des textes, commentaires et éventuels ajustements
- Autres actions prévues en 2015 sur le site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise » :
  - o Lutte contre les espèces végétales invasives
  - o Partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse : ramassage de déchets et arrachage de plantes invasives ;
  - o 2<sup>nd</sup> semestre (prévisionnel) : Démonstration sur la gestion des haies et du bois bocager.
- Questions diverses



## 1. Livret de sensibilisation à une pêche responsable

### Objectifs :

- Sensibiliser les pêcheurs au patrimoine naturel de la Limagne brivadoise
- Inciter à la pratique d'une pêche respectueuse de la biodiversité et de l'environnement en général
- Identifier les pratiquants de pêche comme relais locaux pour la veille sur la prolifération des plantes invasives et les autres menaces sur les milieux naturels.

### Conduite de l'action :

- Rédaction de textes et recherche d'illustrations pertinentes pour capter l'attention d'un public de pratiquants de pêche. Rédaction par le SMAT, avec l'aide des AAPPMA locales et de la FDPMA ;
- Mise en page du livret. Réalisation en interne par le SMAT du Haut-Allier ;
- Impression et reliure confiées à un prestataire imprimeur.
- Question de la diffusion : au sein des AAPPMA ? Version informatique diffusée avec la carte de pêche ? Autre solution ?

## 2. Autres actions prévues sur le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise en 2015 »

### Lutte contre les plantes invasives

Action modifiée par rapport au programme initial. L'objectif est de sensibiliser les élus et gestionnaires d'espaces publics à la problématique et aux conséquences de la présence d'espèces végétales exotiques invasives.

Cette action compte 2 volets :

- **Interventions sur le terrain** : 2 stations de Renouée du Japon près du stade du Pont de Bois (Brioude) et sur la station d'Elodée dense sur l'étang de pêche de Vézézoux. Mission confiée à un prestataire.
- Organisation d'une **demi-journée de sensibilisation** pour les élus et gestionnaires d'espaces publics, avec partie en salle puis visite de sites infestés et des chantiers de gestion de ces espèces.



## **Partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse**

Convention entre le SMAT du Haut-Allier et la Protection judiciaire de la jeunesse :  
Le SMAT du Haut-Allier intervient (sensibilisation) auprès de plusieurs jeunes dans le cadre de mesures de réparation, chantiers sur lesquels les jeunes concernés fournissent un travail non-rémunéré.

Les deux journées proposées par le SMAT sur ce site Natura 2000 sont :

- Ramassage de déchets sauvages près du site de Précaillé
- Arrachage de plantes invasives (secteurs à définir)

Les dates retenues par la PJJ sont le 27 mai et le 10 juin 2015.

## **Sensibilisation à la gestion des haies et du bois bocager**

A l'image de l'action conduite l'an dernier sur le site Sianne/Alagnon (Grenier-Montgon le 07/10/2014), une action devrait être conduite cette année sur la Limagne brivadoise. Elle consiste en l'organisation d'une journée ou demi-journée de sensibilisation à la gestion et l'entretien du bois bocager (haies, ripisylves, bosquets ou arbres isolés) dans l'objectif de le maintenir tout en fournissant aux exploitations agricoles ou aux collectivités des ressources pour 2 utilisations principales :

- Bois-énergie, la plaquette étant utilisée en chaufferies individuelles ou collectives ;
- Litière plaquette pour animaux d'élevage, en complément de la paille.

**Pour toute question ou suggestion au sujet du site Natura 2000, n'hésitez pas à contacter :**

**David OLAGNOL**

SMAT du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo  
BP 64  
43 300 Langeac

**Tél :** 04 71 77 28 30

**E-mail :** [d.olagnol@haut-allier.com](mailto:d.olagnol@haut-allier.com)

# UNE RIVIERE VIVANTE



## petit guide ^ du pêcheur responsable en val d'Allier brivadois

**SMAT DU HAUT-ALLIER**

42 AVENUE VICTOR HUGO - 43300 LANGEAC

TéL. 04 71 77 28 30



## *des milieux naturels exceptionnels*

### **UN PATRIMOINE A TRANSMETTRE AUX GENERATIONS FUTURES**

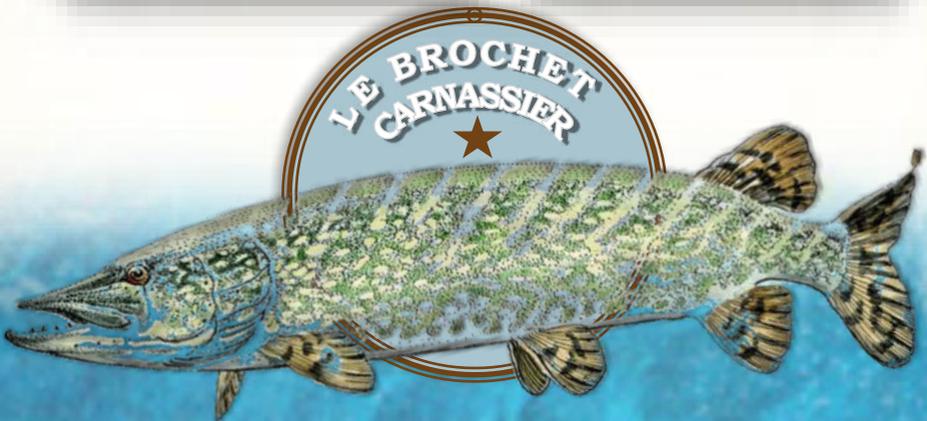
#### *La Dynamique fluviale : Le moteur de la diversité*

La Dynamique fluviale est un mécanisme naturel. Le lit de la rivière évolue en permanence sur des supports meubles (sédiments dans le Brivadois.) La succession de l'érosion et des dépôts sédimentaires créent en permanence de nouveaux milieux favorables à la diversité des espèces dont les poissons. Les crues, qui sont des phénomènes naturels, peuvent faire évoluer brusquement le lit de la rivière en créant des bras morts. Ces bras morts constituent des milieux favorables au développement de certaines piscicoles dont le brochet, carnassier emblématique du brivadois. Il s'y reproduit et les crues emmènent les alevins dans la rivière.

**Agrion de Mercure**



**Grenouille agile**



# la forêt alluviale et la ripisylve

## DES ATOUTS ESSENTIELS

Composés de Saules, de Peupliers, de Frênes, Aulnes ou encore de Chênes qui poussent spontanément, ces milieux arborés de bord de cours d'eau jouent un rôle prépondérant pour :

- Epurer naturellement l'eau grâce aux racines et aux bactéries qui s'y fixent. Les substances polluantes sont stoppées et ne se retrouvent pas dans la chair du poisson !
- Stabiliser les berges renforcées grâce aux racines
- Abriter de nombreuses espèces animales dont beaucoup d'insectes qui servent de nourriture aux poissons
- Limiter l'échauffement de l'eau (néfaste à certains poissons) grâce à l'ombrage créé
- La spécificité du patrimoine paysager

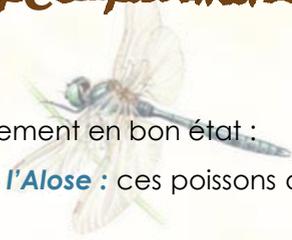
Les arbres remarquables (arbres « tétards », arbres à cavité ou vieillissants), très utiles à la biodiversité, font partie du paysage traditionnel de bordure d'Allier en Brivadois. Ils peuvent même constituer une véritable ressource économique durable s'ils sont bien gérés.

Par conséquent, l'entretien de ces milieux, lorsqu'il est réellement nécessaire, doit être effectué avec beaucoup de précautions : **pas de grande coupe rase dans ces boisements !**

Trop souvent, les arbres en bordure de rivière sont considérés comme gênants pour pratiquer la pêche, alors que le val d'Allier brivadois compte de très nombreux endroits permettant l'accès des pêcheurs.



# une grande diversité piscicole d'espèces patrimoniales et à conserver



Certaines espèces témoignent d'un environnement en bon état :

**Le Saumon atlantique, la Lamproie marine et l'Alose** : ces poissons ont besoin d'une très bonne qualité de l'eau

**Le Castor d'Europe** : exclusivement herbivore, ses traces ont été vues ces dernières années dans le brivadois.

**La Loutre d'Europe** : contrairement à certaines idées reçues, sa présence indique qu'il y a du poisson !

**Les Chauves-souris** : en plus de leur intérêt patrimonial, elles mangent les moustiques qui importunent le pêcheur !

**La Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure** : ces libellules indiquent généralement que le cours d'eau est en bon état, et leurs larves contribuent aussi à nourrir les poissons.

Ces espèces ont beaucoup régressé en Europe au cours du siècle dernier, elles font l'objet d'une attention particulière pour ne pas disparaître définitivement.

Le dispositif Natura 2000 permet de protéger ces espèces à l'échelle européenne.

D'autres espèces et éléments paysagers ne sont pas préservés dans le cadre de Natura 2000 mais font partie du patrimoine brivadois :

- Le Brochet
- La Grenouille agile, Grenouilles vertes, Crapaud commun,
- ...



## *mais aussi des envahisseurs exotiques à détruire...*

L'Ambroisie à feuilles d'Armoise : Plante au pollen très allergène. Ses feuilles découpées sont d'un vert uniforme sur les 2 faces contrairement aux Armoises locales.

L'Elodée dense : plante immergée ou flottante à longues tiges ramifiées couvertes de petites feuilles regroupées par 4. Cette plante peut recouvrir entièrement un étang en quelques années.

Élodée dense



Sumac Amarante



Balsamine de l'Himalaya



# *agir pour une pêche durable dans le val d'Allier brivadois*



## **SI JE SUIS UN PÊCHEUR RESPONSABLE**

### **Je respecte la nature : une évidence !**

Lorsque je pratique la pêche, je contribue à préserver les espèces de faune et de flore locale, quoi de plus normal ?

Je limite mon piétinement notamment sur les zones humides et j'évite de déstructurer le sol.

Je limite mes déchets : moins d'emballages signifient moins d'immondes retrouvés dans la nature, que ce soit ici, au fond des océans... ou dans les poissons. Dans tous les cas, les déchets doivent être déposés dans leurs emplacements réservés : la poubelle ou le bac de tri sélectif.

Si j'observe un dépôt sauvage de déchets, je préviens rapidement soit :

- La mairie concernée par le lieu de dépôt ou à défaut le SMAT du Haut-Allier
- L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- La gendarmerie

### **Je respecte la réglementation**

Avant de partir à la pêche, je me renseigne sur ce que je peux faire ou ne pas faire. Je peux consulter l'arrêté préfectoral de réglementation de la pêche pour l'année en cours sur le site [www.pechehauteloire.fr](http://www.pechehauteloire.fr) ou [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)

Si je constate une anomalie dans les pratiques de pêche, je préviens l'AAPPMA locale ou la Fédération départementale de pêche au numéro de téléphone : 04 71 09 09 44.

### **Je respecte les propriétés**

Les berges de l'Allier brivadois sont toutes situées dans le Domaine public fluvial, le long duquel un droit de passage existe. Cependant, je respecte les clôtures agricoles situées à proximité.

## je lutte contre les espèces invasives

La pratique de la pêche et les populations de poissons peuvent être impactées par la prolifération de certaines espèces.

**Je n'introduis en aucun cas dans la nature des espèces (animales ou végétales) trouvées ou achetées ailleurs.**

Si j'observe l'une des espèces présentées ci-dessous :

L'Ambroisie à feuilles d'Armoise

L'Elodée dense (plante aquatique)

La Moule zébrée

La Balsamine de l'Himalaya

La Tortue de Floride

L'Ecrevisse de Louisiane



**Je préviens immédiatement**

**Le SMAT du Haut-Allier**

(service environnement)

Tél. 04 71 77 28 30

**L'ONEMA**

Tél. 04 71 02 79 72

**Et si possible, je prends une photo de mon observation.**

Écrevisse de Louisiane



Tortue de Floride

## Le mot du Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise »

Notre Limagne brivadoise était naguère l'un des hauts lieux de la pêche au Saumon, qui contribuait largement à l'économie locale. Aujourd'hui, le défi d'un retour durable du célèbre Saumon atlantique n'est pas encore relevé malgré les nombreux efforts consentis. Cependant la pêche reste un loisir très apprécié dans le brivadois et le bassin minier. Et ceci grâce à une rivière Allier qui nous offre une belle variété de milieux naturels, gages d'un patrimoine piscicole de grande qualité. Natura 2000 est une démarche européenne basée sur la contractualisation, visant à permettre aux générations futures de profiter à leur tour de ce patrimoine naturel.

Ce site a besoin de vous, pêcheurs qui lisez ces lignes et qui êtes en contact direct avec la nature, pour contribuer à transmettre à nos successeurs ce véritable atout naturel et les activités qui en dépendent... comme ce loisir qui vous est cher !

Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes parties de pêche !

**Jean-Noël LHERITIER**

### *pour toutes questions*

Sur la **pratique et la réglementation de la pêche** :  
Fédération départementale de pêche et de protection  
du milieu aquatique (FDPPMA 43)  
Tél : 04 71 09 09 44  
e-mail : [federation43@pechehautloire.fr](mailto:federation43@pechehautloire.fr)

Sur **Natura 2000 et la biodiversité** :  
Syndicat Mixte d'Aménagement (SMAT) du Haut-Allier  
Tél : 04 71 77 28 30  
e-mail : [d.olagnol@haut-allier.com](mailto:d.olagnol@haut-allier.com)

Sur la **réglementation** des milieux aquatiques :  
Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
(ONEMA 43)  
Tél : 04 71 02 79 72  
e-mail : [sd43@onema.fr](mailto:sd43@onema.fr)



## Site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise »

### Rencontre des élus - 30/ 04 / 2015

#### Thématiques à aborder :

- Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 ?
- Les milieux intéressants en termes de patrimoine naturel
- Les espèces patrimoniales de la Limagne brivadoise
- Les espèces exotiques et néfastes pour la biodiversité
- Exemples d'actions menées depuis le début de l'animation
- Les actions programmées en 2015





## 1. Un site Natura 2000 sur la Limagne brivadoise

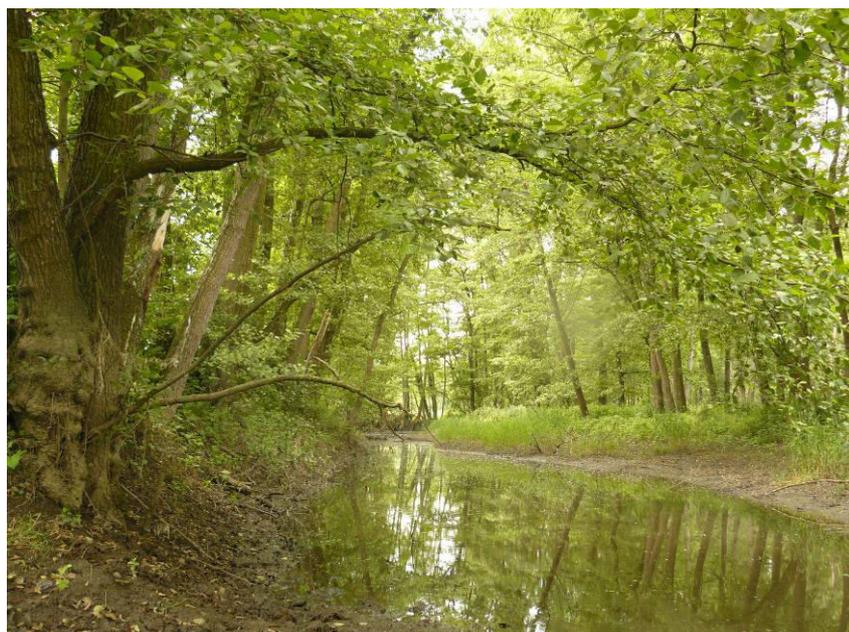
- Des milieux naturels liés à la dynamique fluviale, et entretenus par des siècles de pratiques compatibles avec la biodiversité :
  - o Forêts alluviales
  - o Pelouses alluviales
  - o Prairies maigres de fauche
  - o Grèves, bras morts et autres annexes hydrauliques



Pelouse alluviale



Grève



Bras mort



- Des espèces remarquables liées à la conservation des milieux naturels et de leur évolution :
  - o Poissons (Saumon atlantique, Bouvière, Toxostome, Lamproie marine, Grande Alose)
  - o Insectes (Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Lucane Cerf-Volant)
  - o Chauves-souris (Grand et Petit Rhinolophe, Barbastelle, Murin à oreilles échancrées)
  - o Autres mammifères (Loutre et Castor)



Saumon atlantique



Lucane Cerf-Volant



Petits Rhinolophes



Cordulie à corps fin



Castor d'Europe



## 2. Des outils pour agir en faveur de la biodiversité

### 1. Les outils contractuels

Ce sont des mesures pouvant être engagées de manière totalement **volontaire** par les ayant-droits éligibles à ces mesures. Certaines mesures bénéficient d'un financement Etat-Europe à hauteur de 100 %, dans l'objectif du maintien ou de la restauration du patrimoine naturel dit « d'intérêt communautaire » (habitats naturels ou espèces). L'enjeu écologique doit être identifié en préalable à toute mesure de gestion.

#### a. La Charte Natura 2000

Destinée aux **propriétaires et gestionnaires** de terrains situés en zone Natura 2000, elle permet de reconnaître et de **valoriser les bonnes pratiques** en faveur du maintien de la biodiversité.

Contractualisée **à l'échelle de la parcelle cadastrale**, elle consiste en une série d'engagements au maintien d'une gestion « en bon père de famille » en contrepartie d'une **exonération de la taxe sur le foncier non-bâti** (exceptée la part dédiée aux chambres d'agricultures).

#### b. Les mesures agro-environnementales (MAE)

Destinées aux **agriculteurs** qui exploitent des parcelles situées en site Natura 2000. Elles visent le maintien ou la restauration de **pratiques agricoles compatibles avec le maintien de la biodiversité**. Un cahier des charges indique les pratiques à respecter sur une période de 5 ans. Le surcoût induit par la mise en place de ces pratiques est compensé par **une aide financière** versée en fonction de la quantité d'éléments engagés (hectares, linéaires pour les haies, etc ...) et du niveau d'engagement.

Pour la programmation 2014-2020, les mesures s'appellent « Mesures agro-environnementales et climatiques » (MAEC). Elles ne peuvent être contractualisées par les exploitants qu'à la condition qu'un Projet agro-environnemental et climatique ait été validé par l'autorité de gestion (Conseil Régional).

#### c. Les autres contrats Natura 2000 (Forestiers, ni-agricoles-ni-forestiers)

Destinés aux ayant-droits possédant ou gérant des terrains forestiers ou autres non-agricoles, ils permettent de financer des opérations de gestion ou de restauration du patrimoine naturel, dans la limite des cahiers des charges définis au niveau national ou régional.



## 2. L'animation du Document d'objectifs

Le Document d'objectif est réalisé à l'échelle du site Natura 2000. A partir d'un **diagnostic écologique et socio-économique**, son opérateur identifie les **enjeux et objectifs** de développement durable du site, et les traduit en **actions** de conservation et de gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

L'animation du Docob consiste en la mise en œuvre des actions, qui prennent plusieurs formes :

- Mise en œuvre de la contractualisation
- Gestion des milieux naturels et des espèces
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Evaluation des incidences et veille écologique
- Veille à la cohérence avec les autres politiques publiques
- Gestion administrative et financière

## 3. Exemples d'actions menées dans le cadre de l'animation du Docob

**2009-2010 :** Mise en place de la contractualisation agricole (concertation, recherche d'agriculteurs concernés, élaboration d'un projet agro-environnemental) – ADASEA 43.

Contractualisation de 6 exploitations agricoles sur environ 75 ha.

**2011 :** Inventaire des espèces exotiques envahissantes sur le site – *Mosaïque environnement*.

Deux espèces à éliminer en priorité : L'Elodée dense (*Egeria densa*) sur l'étang de Vézézoux et l'Ambrosie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) sur une grève près d'Allevier.

**2012 :** Suivi des habitats naturels et suivi des pratiques agricoles pour évaluer l'efficacité des mesures agro-environnementales – *Mosaïque Environnement et Chambre d'agriculture de la Haute-Loire*.

**2013 :** Inventaire des Odonates (Libellules) du site – *Stage de Vincent Marquant, SMAT du Haut-Allier*.

30 espèces recensées sur le site, dont deux dites d'intérêt communautaire : la Cordulie à corps fin et l'Agriion de Mercure, deux espèces sur les trois supposées présentes.



### 3. Les actions programmées en 2015

- **Document de sensibilisation à l'attention des pêcheurs** : livret pour la pratique d'une pêche responsable et respectueuse de l'environnement. Les textes et la mise en page sont réalisés par le SMAT en interne, les textes ont été présentés aux 3 AAPPMA concernées par le site (Brioude, Ste-Florine/Mégecoste et Auzon). L'impression du livret sera confiée à un imprimeur, et sera prêt en principe d'ici à la fin du mois de juin.
- **Sensibilisation à la lutte contre les plantes exotiques invasives et démonstration sur la gestion d'espaces publics** : Action modifiée par rapport au programme initial. L'objectif est d'organiser une demi-journée d'information auprès des élus et gestionnaires d'espaces publics sur la thématique des espèces végétales invasives et les problématiques qu'elles entraînent. En parallèle, des interventions sur 3 stations d'espèces végétales seront effectuées par un prestataire. Ces stations seront visitées au cours de la demi-journée d'information.
- **Convention avec la Protection judiciaire de la jeunesse** : le SMAT interviendrait pour sensibiliser des jeunes encadrés par les services de la PJJ, au cours de plusieurs chantiers (mesures de réparation). Le SMAT a proposé deux journées sur la Limagne brivadoise : Ramassage de déchets près du site de Précaillé et arrachage de plantes invasives sur des stations à définir.
- **Sensibilisation à la gestion du bois bocager** (2<sup>ème</sup> semestre 2015) : Journée ou demi-journée d'information et de démonstrations sur la gestion du bois de haies ou d'arbres isolés. Destinée aux agriculteurs et aux élus, cette animation a pour objectif de montrer l'intérêt économique qui peut être retiré d'une gestion durable du bois bocager. Les démonstrations concerneront un outil de taille des arbres (grappin coupeur monté sur pelle mécanique) et un outil de broyage pour production de plaquette de bois. Deux utilisations peuvent être envisagées (employées dans l'Allier et le Puy-de-Dôme notamment) :
  - o Le bois-énergie
  - o La litière-plaquette pour les animaux d'élevage

**Pour toute question ou suggestion au sujet du site Natura 2000, n'hésitez pas à contacter :**

**David OLAGNOL**

SMAT du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo  
BP 64  
43 300 Langeac

**Tél :** 04 71 77 28 30

**E-mail :** [d.olagnol@haut-allier.com](mailto:d.olagnol@haut-allier.com)